

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

Révision du POS en PLU
approuvée par DCC du 27/06/2013

5 – Annexes

5.2. Annexes sanitaires

5.2.2. Eaux usées

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

COMMUNAUTE URBAINE

DU GRAND TOULOUSE

Domaine Assainissement
1, Place de la Légion d'Honneur – Quartier Marengo
31 505 TOULOUSE CEDEX 5



COMMUNE DE GAGNAC SUR GARONNE

ANNEXES SANITAIRES DU P.L.U.

NOTICE EAUX USEES

P.L.U. DE GAGNAC SUR GARONNE

NOTICE EAUX USEES

SOMMAIRE

I. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A GAGNAC SUR GARONNE 1

I.1. ETAT ACTUEL 1

I.2. PROJETS A PARTIR DE 2012 2

II. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 3

P.L.U. DE GAGNAC SUR GARONNE

NOTICE EAUX USEES

La notice a été élaborée à partir :

- *Du Schéma Directeur d'Assainissement initial datant de 2000 (GAIA ENVIRONNEMENT) sous la maîtrise d'ouvrage du SIVOM du Bocage*
- *Du* zonage mis à jour par le Grand Toulouse en 2004 (délibération du 29/03/04 en annexe 1),

I. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A GAGNAC SUR GARONNE

I.1. ETAT ACTUEL

Le développement urbain de la commune de Gagnac sur Garonne a conduit à la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées de type séparatif exclusivement.

Le linéaire total du réseau d'eaux usées est de 14 Km et comporte 2 postes de refoulement.

Actuellement, le Grand Toulouse a confié l'exploitation du réseau à la société Véolia Eau.

L'intégralité du réseau d'assainissement collectif de Gagnac se dirige vers la station d'épuration de Gagnac située en bord de Garonne.
Cette station reçoit également des effluents d'eaux usées de Fenouillet et de Lespinasse.

I.2. PROJETS A PARTIR DE 2012

Afin d'envisager le raccordement des stations d'épuration de Gagnac et de Fenouillet sur la station d'épuration de Ginestous-Garonne sur la commune de Toulouse des travaux d'ampleurs sont envisagés avec :

- la création d'un poste de refoulement de Gagnac et réseaux associés :
  - 1 poste de 10,25 m de profondeur avec 3 pompes de 150 m3/h, ballon anti-bélier de 5000 litres, 2 cuves CaNO3 de 10000 litres et désodorisation,
  - 4600 ml de canalisation Ø 250 mm sous pression en polyéthylène haute densité posés en tranchée ouverte, 11 vidanges, 24 regards de curage, 10 ventouses.
- la création d'un poste de refoulement de Fenouillet :
  - 1 poste de 9,50 m profondeur avec 3 pompes de 270 m3/h, ballon anti-bélier de 9000 litres, 2 cuves CaNO3 de 10000 litres et désodorisation,
  - 6900 ml de canalisation Ø 350 mm sous pression en polyéthylène haute densité posés en tranchée ouverte, 19 vidanges, 38 regards de curage, 19 ventouses.

Dans ce projet nommé : « Garonne Nord », la station d'épuration de Gagnac doit donc être déconnectée et reliée à la station d'épuration de Ginestous-Garonne sur la commune de Toulouse via un poste et une canalisation de refoulement créés (cf. schéma en annexe 2). Ces travaux devraient commencer au 2ième semestre 2012, la mise en service du poste et de la conduite est prévue mi 2013.

Il est important de souligner que toutes les zones AU du zonage du nouveau PLU appartiennent au zonage d'assainissement collectif et ont déjà un réseau d'eaux usées sur la voirie publique à proximité.
Ainsi, au sud de la commune, le zonage collectif va plus loin que les zones urbanisables mais le réseau EU existe déjà.
De plus, deux zones Ah au nord sont incluses dans le zonage collectif mais paraissent déjà desservies.

II. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La zone d'assainissement non collectif regroupe l'ensemble des secteurs sur lesquels le réseau d'assainissement collectif des eaux usées n'existe pas à ce jour et dont la mise en oeuvre n'est pas projetée.

La mise en œuvre des installations d'assainissement non collectif doit être effectuée selon :

- les prescriptions techniques de l'arrêté du 7 septembre 2009 lorsque la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO_5 (soit 20 équivalents habitants).
- l'arrêté du 22 juin 2007 lorsque la charge brute de pollution organique est supérieure à 1.2kg/j de DBO_5. (soit 20 équivalents habitants).

La mise en œuvre doit respecter les règles de construction du Document Technique Unifié (D.T.U. 64-1).

Selon la doctrine de l'Etat relative à l'urbanisme et l'assainissement non collectif dans le département de la Haute Garonne datée de 2010, les superficies minimales des terrains constructibles équipés d'installations d'assainissement non collectif sont de :

- 2000 m² en cas de rejet vers milieu superficiel,
- 1000 m ² en cas de rejet par infiltration.

Si le projet de construction est situé sur un terrain dont la superficie est inférieure, ce projet devra démontrer une surface minimale suffisante libre de toute occupation (habitation, couvert végétal,…) pour la mise en place des installations de traitement.

La mise en œuvre de dispositifs d'assainissement non collectif est nécessaire en cas de construction sur un site classé en zone d'assainissement collectif à terme.

La mise en oeuvre d'un dispositif d'assainissement non collectif nécessite la réalisation d'une expertise hydrogéologique préconisant la filière d'assainissement à mettre en œuvre selon les caractéristiques du sol en place.

Zones Ah et Nh

Avant toutes modifications sur une habitation située en zones Ah et Nh, il convient au préalable de s'assurer que son installation d'assainissement non collectif existante est :

- complète et en bon état de fonctionnement,
- dimensionnée pour recevoir une augmentation de charge polluante à traiter, lorsque la capacité d'accueil de l'habitation est accrue.

Si cette installation n'a jamais été contrôlée, le propriétaire doit solliciter le service assainissement du Grand Toulouse afin de réaliser un diagnostic de bon fonctionnement. Le rapport de visite atteste de l'état du dispositif en place.
Lorsque l'installation est non conforme ou sous dimensionnée, une réhabilitation doit être réalisée sous le contrôle du service assainissement du Grand Toulouse. Un projet comprenant une étude de sol hydrogéologique à la parcelle doit être validé par le service avant réalisation des travaux.

Annexe 1 :

publié par affichage
le 02 AVR. 2004
et déposé à la Préfecture
le 02/04/2004

Conseil de communauté du 29 mars 2004
Villeneuve Tolosane - Espace Marcel Pagnol
Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2004-03B-ASS-05

Grand Toulouse : Approbation du zonage de l'assainissement (20 communes)

L'an deux mille quatre, le vingt neuf mars à quinze heures quinze, sous la Présidence de Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Villeneuve-Tolosane – Espace Marcel Pagnol.

Participants

Afférents au Conseil :	69
Présents :	50
Procurations :	08
Date de convocation :	23 mars 2004

Présents

	Titulaire	Suppléant
Aucamville	M. Maurice CANUT	
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL	
Balma	M. Stéphane COPPEY M. Alain FILLOLA	
Beauzelle	M. Jacques BERGER	
Blagnac	M. Christian BERGON M. Bernard KELLER	
Brax	M. Jean-Pierre VERGE	
Colomiers	M. Louis GERMAIN M. Guy LAURENT	
Cornebarrieu	M. Gilles DE FALETANS	
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Philippe RIPOCHE	
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	
Gagnac-sur-Garonne	M. Pierre PUJOL	
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE	
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS	
Quint-Fonsegrives		M. René GUILLOT
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE	
Saint-Orens	M. Claude MÉRONO M. Christian SEMPÉ	
Toulouse	Mme Marie-Ange ALET-RICARD M. Roger ATSARIAS Mme Monique BARBIER M. Jean-Jacques BOLZAN M. René BOUSCATEL M. Bernard BOUSQUET Mme Marie-Thérèse CARSALADE M. Laurent CUZACQ Mme Marie DEQUÉ Mme Françoise DE VEYRINAS M. Serge DIDIER M. Jean DIEBOLD Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Philippe DOUSTE-BLAZY	

Communauté d'agglomération du Grand Toulouse 1

	M. Philippe DUFETELLE
	Mme Colette DURAND-ADER
	M. Georges ESTIBAL
	Mme Annette LAIGNEAU
	M. Jean-Pierre LLORET
	M. Jean-Luc MOUDENC
	M. Christian RAOUST
	M. Walter SPANGHERO
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS
	M. Bernard MARUEJOULS
	M. Claude RAYNAL
L'Union	M. Gilbert ANATOLE
	M. Georges BEYNEY
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

	Titulaire	Pouvoir à
Colomiers	M. Bernard SICARD	M. Louis GERMAIN
Toulouse	Mme Florence BAUDIS	Mme Marie DEQUÉ
	M. François CHOLLET	Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES
	Mme Michèle CLAUX	Mme Monique BARBIER
	Mme Christine DE VEYRAC	M. Roger ATSARIAS
	M. Jean-Michel LATTES	Mme Marie-Thérèse CARSALADE
	Mme Brigitte MICOULEAU	Mme Annette LAIGNEAU
	M. Christian RAYNAL	M. Georges ESTIBAL

Délégués titulaires excusés

Blagnac	M. Joseph CARLES
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Pierre SEUBE
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Pibrac	M. Robert BON
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Toulouse	Mme Jacqueline BAYLÉ
	Mme Danièle DAMIN
	M. Jacques MONTAGUT
	M. Gérard NAON
	M. Jean-Claude PAIX

Autres délégués suppléants présents

Aucamville	M. Guy MONTAGNER
Balma	Mme Thérèse PICHON

Conseil de communauté du 29 mars 2004

Villeneuve Tolosane - Espace Marcel Pagnol

Délibération n° 2004-03B-ASS-05

Grand Toulouse : Approbation du zonage de l'assainissement (20 communes)

Exposé

En application de l'article 35 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, repris à l'article L.372-3 du code des communes et à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique le zonage de leur assainissement.

Depuis le 1er janvier 2001, c'est à la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse de prendre l'initiative des zonages d'assainissement sur les communes de son territoire qui ne l'ont pas réalisé avant le transfert de compétence.

Trois communes ont mené la procédure complète à terme avant la création du Grand Toulouse : Toulouse, Cornebarrieu et Saint-Orens. Le Grand Toulouse a par ailleurs réalisé en 2003 les enquêtes publiques des zonages de Pibrac et de Mondonville.

Le bureau d'études Gaudriot, mandaté par le Grand Toulouse, a élaboré et/ou mis à jour les zonages de l'assainissement des 20 communes restantes à partir des schémas directeurs et des projets d'urbanisme.

Le document de zonage comprenant pour chaque commune, une notice explicative et un plan au format A0 a été soumis aux communes et mis à l'enquête publique. A l'issue de cette enquête qui s'est déroulée du 7 janvier au 11 février 2004, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le zonage de l'assainissement de ces 20 communes du Grand Toulouse. Les propositions de modification du plan de zonage résultant des conclusions du commissaire enquêteur ont été intégrées.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver les plans de zonage de l'assainissement des communes de : Aucamville, Aussonne, Balma, Beauzelle, Blagnac, Brax, Castelginest, Colomiers, Cugnaux, Fenouillet, Fonbeauzard, Gagnac sur Garonne, Launaguet, Pin Balma, Quint-Fonsegrives, Saint-Alban, Seilh, Tournefeuille, L'Union, Villeneuve-Tolosane, tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2

De procéder aux mesures légales de publicité.

Article 3

D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

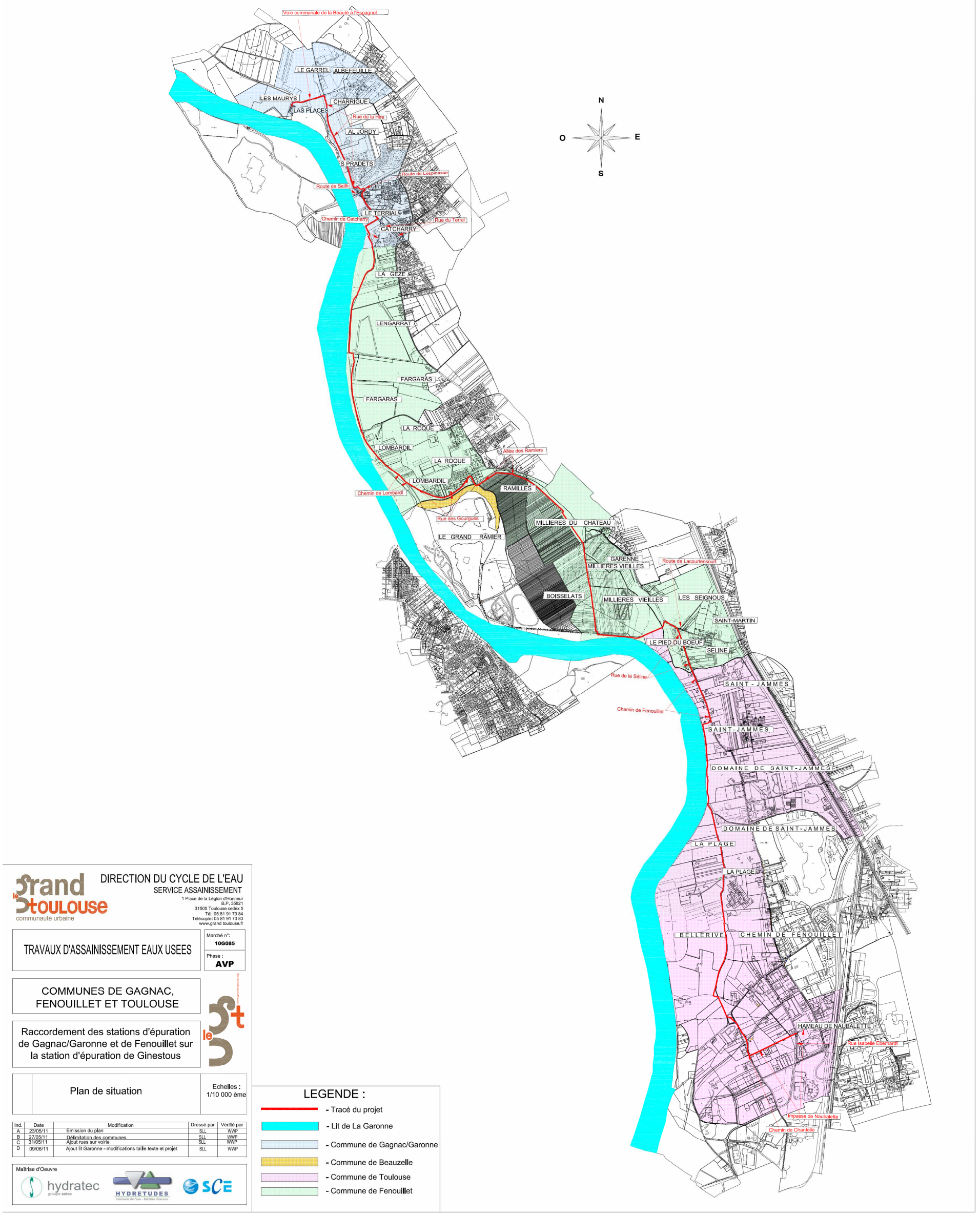
Résultat du vote :

- Pour : 57
- Contre : 1 (COPPEY)
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Philippe DOUSTE-BLAZY

Annexe 2 :



DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU
SERVICE ASSAINISSEMENT
1 Place de la Légion d'Honneur
B.P. 35821
31505 Toulouse cedex 5
Tél: 05 81 91 73 84
Télécopie: 05 81 91 73 83
www.grand toulouse.fr

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Marché n°: 10G085

Phase : AVP

COMMUNES DE GAGNAC, FENOUILLET ET TOULOUSE

Raccordement des stations d'épuration de Gagnac/Garonne et de Fenouillet sur la station d'épuration de Ginestous

Plan de situation

Echelles : 1/10 000 ème

Ind.	Date	Modification	Dressé par	Vérifié par
A	23/05/11	Emission du plan	SLL	WWP
B	27/05/11	Délimitation des communes	SLL	WWP
C	31/05/11	Ajout rues sur voirie	SLL	WWP
D	09/06/11	Ajout lit Garonne - modifications taille texte et projet	SLL	WWP

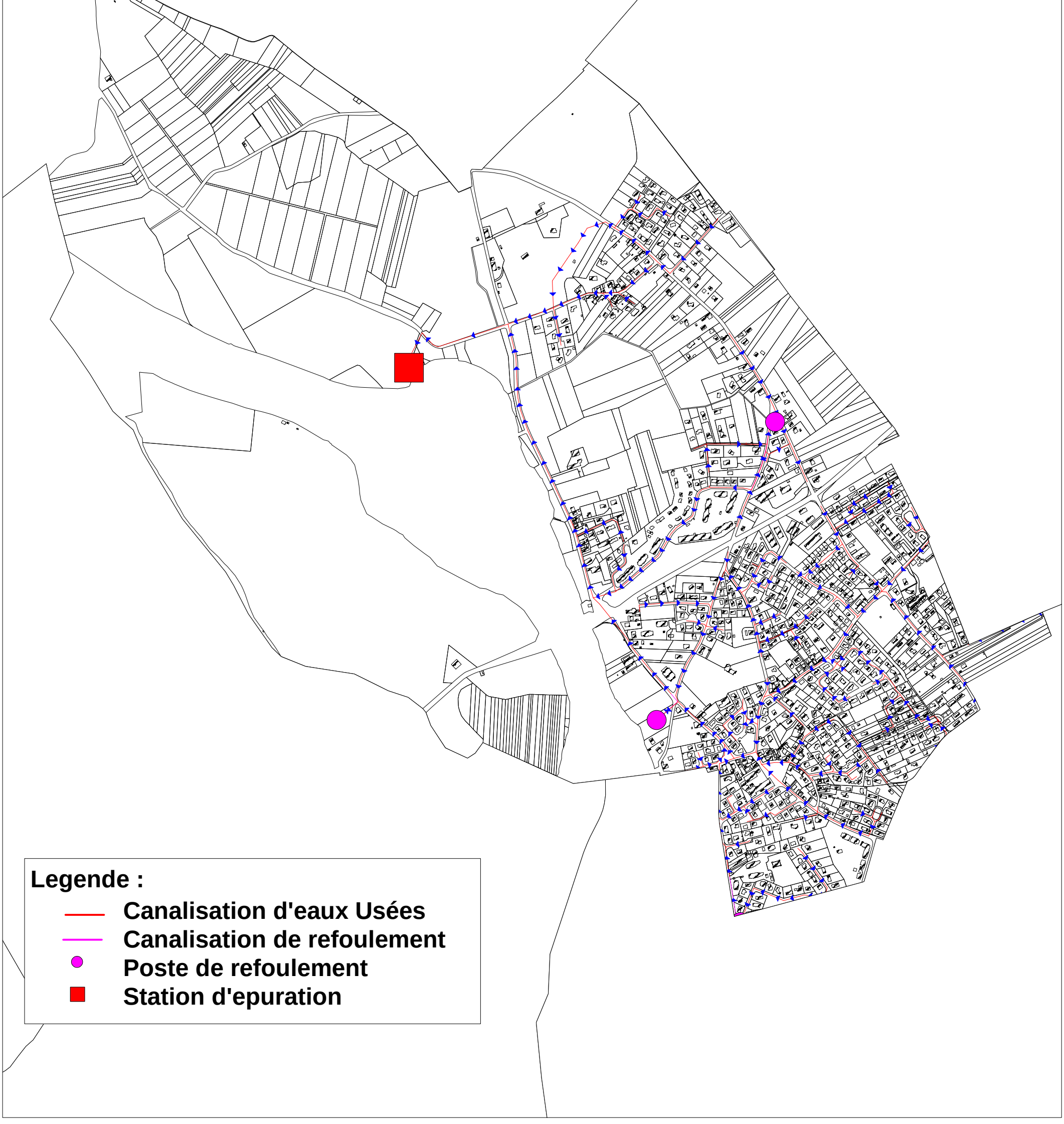
Maîtrise d'Oeuvre

LEGENDE :

- Tracé du projet
- Lit de La Garonne
- Commune de Gagnac/Garonne
- Commune de Beauzelle
- Commune de Toulouse
- Commune de Fenouillet

Réseau d'eaux usées
GAGNAC

le Grand Toulouse
COMMUNAUTÉ URBAINE



Legende :

- Canalisation d'eaux Usées
- Canalisation de refoulement
- Poste de refoulement
- Station d'epuration

Zonage d'assainissement collectif
GAGNAC

Legende :

Assainissement Collectif

Echelle : 1/4000